

ÉCOSYSTÈMES RECHERCHENT FINANCEMENTS

A Nagoya, fin 2010, les Etats ont décidé que 17 % des terres de la planète devaient être constituées de zones protégées, en particulier en milieu tropical. Le coût de cet effort en faveur de la biodiversité pourrait dépasser les 28 milliards de dollars par an contre 6 aujourd'hui. Qui va payer, et comment ?

Les efforts en faveur de la conservation de la biodiversité se sont fortement accrus depuis l'adoption de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 1992. La surface globale des aires protégées terrestres et marines a ainsi augmenté de plus de 60 % entre 1992 et 2006. En revanche, les financements pour leur protection ont peu progressé et sont jugés très insuffisants pour stopper efficacement le déclin du nombre d'espèces et la dégradation des écosystèmes.

Grand écart. Bien que cela soit difficile à évaluer, les études les plus récentes estiment entre 7 et 10 milliards de dollars par an le budget mondial de la conservation, dont environ 6 milliards seraient dépensés pour la gestion du réseau mondial d'aires protégées. Des chiffres à comparer aux budgets qui permettraient d'assurer un fonctionnement optimal des aires protégées existantes, estimés à 14 milliards de dollars

par an (1). Ou encore aux fonds qu'il serait nécessaire de mobiliser pour étendre et maintenir un réseau d'aires protégées « idéal » qui conserverait un échantillon plus représentatif des écosystèmes planétaires. Ainsi, afin de protéger 15 % des terres dans chaque région du globe (contre 12 % aujourd'hui en moyenne), il faudrait entre 20 et 28 milliards de dollars par an (2), et cela sans prendre en compte les aires protégées marines. Les 193 Etats parties à la CDB se sont mis

Il faudra attendre 2012 pour connaître le montant des engagements financiers des Etats

d'accord en octobre 2010 à Nagoya sur un objectif de 17 % de terres protégées d'ici à 2020 : le problème de leur financement va donc devenir une question centrale.

La protection de la biodiversité ne s'arrête pas aux aires protégées. Il faudrait également réduire les impacts de l'agriculture,

de l'exploitation forestière, de la pêche ou du développement urbain en dehors de ces zones. Dans ce cas, les besoins de financement deviennent très élevés. Toutefois, la réduction ou l'élimination des subventions ayant indirectement des effets néfastes sur la biodiversité (par exemple, les aides favorisant des systèmes agricoles non durables) réduirait fortement ce besoin de financement.

Redistribution. Au-delà des questions quantitatives, la redistribution des financements à l'échelle mondiale est un enjeu crucial. La biodiversité est un bien public

global, mais elle se concentre pour une large part dans les zones tropicales. Les pays les plus pauvres ont ainsi à fournir un effort de conservation plus important que les pays riches, alors que leurs capacités financières sont bien moindres. Actuellement, ils prennent en charge la majeure partie de leurs

coûts de conservation, même s'ils bénéficient de flux internationaux : environ 2 milliards de dollars par an en provenance des agences d'aide bilatérales et multilatérales (Fonds mondial pour l'environnement, Banque mondiale...), 1 milliard par an versé par des ONG et des fondations privées, et près de 800 millions investis par des fonds fiduciaires spécialisés. Le secteur privé et les mécanismes de marché innovants génèrent une part toujours faible mais croissante du financement de la conservation. Une tendance qu'illustre le développement de l'écotourisme et du commerce des produits tropicaux écocertifiés, ou encore les paiements de services environnementaux ou les mécanismes de compensation (*lire p. 62*).

A Nagoya, les 193 Etats ont adopté une « stratégie de mobilisation des ressources » pour identifier les déficits et accroître les financements nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs pour 2020. Le Japon y avait promis – avant le dramatique tremblement de terre – 2 milliards de dollars. Il faudra néanmoins attendre 2012 pour connaître les objectifs des Etats en termes de financements. L'on pourra alors juger si les objectifs de réduction de l'érosion de la biodiversité adoptés à Nagoya ont une chance d'être atteints ou s'ils risquent de rester un vœu pieux. ▲

CLÉMENT FEGER/IDDRI

(1) Source : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et les travaux d'Alexander James, de Kevin Gaston et d'Andrew Balmford (universités de Cambridge et de Sheffield).

(2) Cette estimation prend en compte la compensation des pertes que subissent les populations locales lorsque la protection restreint leur accès aux ressources naturelles (forêts, pâturages...)

République démocratique du Congo, charbonnage illégal dans une forêt protégée. Restreindre l'accès des populations riveraines aux ressources naturelles nécessite de leur fournir des solutions alternatives.



